

## **Orientation 04-1: S'engager prioritairement pour l'accueil et le maintien d'habitants permanents actifs**

### **Orientation 04-1: S'engager prioritairement pour l'accueil et le maintien d'habitants permanents actifs**

Aujourd'hui, la vitalité du territoire repose sur un équilibre démographique fragile : le solde naturel négatif (plus de décès que de naissances) est à peine compensé par l'arrivée de nouveaux habitants.

[...]

Afin de faciliter et de coordonner ces projets d'installation, une politique globale d'accueil est mise en oeuvre, dans le respect du développement durable et de l'identité territoriale. Cette politique est orientée vers la consolidation des bourgs en tant que pôles de services et d'emplois, l'amélioration de la qualité de la vie, l'accompagnement des nouveaux arrivants et le maintien d'habitants permanents dans les hameaux.

[...]

- **Mesure 4.1.3. Favoriser la présence de population permanente dans chacun des hameaux du coeur**

*Situé dans les parties les plus hautes de chacun des massifs du Parc national, le coeur est très peu peuplé. Il accueille ainsi moins de 1 % de la population totale du Parc national et environ 5 % de la population des 55 communes concernées par le coeur.*

*Territoire d'exception, le coeur est une zone quasi inconstructible pour les habitations. La politique menée depuis 40 ans a permis de reconquérir l'essentiel des habitations en ruine et de repeupler en partie les hameaux du coeur. L'accueil de résidents secondaires a été un phénomène très positif pour restaurer les ruines.*

*Dans ce contexte particulier, la question de l'accueil de nouveaux résidents permanents, permettant de poursuivre la revitalisation des hameaux du coeur, se pose avec acuité, en raison de la raréfaction des ruines et de la forte demande en résidence secondaire.*

**Les partenaires publics de la charte se déclarent solidaires pour assurer ensemble, dans chacun des hameaux du coeur, la présence d'au moins un logement destiné à l'accueil permanent d'une famille et pour faciliter son implantation.**

[...]

#### **Rôle de l'établissement public du Parc national**

Appui technique et financier

#### **Contributions des communes adhérentes**

Maître d'ouvrage pour l'acquisition de logements locatifs

# Orientation 04-1: S'engager prioritairement pour l'accueil et le maintien d'habitants permanents actifs

## Principaux autres partenaires à mobiliser

Départements, Régions

DDT, ANAH

EPFR-LR, SAFER, offices HLM

Chambres consulaires

Référence ID de l'article : #3256

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-07-29 09:26